

Procès-Verbal de la Séance du 21 juillet 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le mardi 26 juillet à 19 heures 30 minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Jean-Claude BAGUET, Maire.

Présents : Mmes Lauriana TALBOURDET, Dorothée GARNIER, Noémie BERTHE, Sophie FOUCAULT, Annick DUPONT, Pascaline BARRAY

Mrs Patrice CAUDRON, Philippe PICQUE, Didier DAUBOIN, Cédric DEMARCY, Patrick LAURENT

Absente excusée avec pouvoir : Audrey BARBIER pouvoir à Pascaline BARRAY

Absents excusés : Sylvain CUYER, Frédéric LANGLOIS

Pascaline BARRAY a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- Délibération : mise en place d'un dispositif communal d'aide à l'installation des professionnels de santé
- Délibération attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association La Compassion.
- Une délibération portant sur la création d'un emploi non permanent.

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 16 juin 2026 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 juin 2026.

2. Point sur la réunion avec la paroisse et le Père CHAPUIS (location)

Le Maire fait un retour sur la réunion avec la paroisse et le Père CHAPUIS concernant la convention de mise à disposition de salle au sein du Presbytère.

Il est proposé de mettre à disposition au rez-de-chaussée (côté sud-est) deux pièces ainsi que d'un office. Les modalités suivantes sont envisagées :

- Montant de l'indemnité : Une redevance mensuelle de 280 €, soit un montant annuel de 3 360 €, sera versée par la paroisse.
- Durée : La période de mise à disposition fera l'objet d'une définition précise, avec la possibilité d'une reconduction.
- Échéance : Le premier versement interviendra à compter de janvier 2027.
- Priorité d'usage : La paroisse bénéficiera d'un droit de réservation prioritaire pour l'utilisation de la grande salle.
- Travaux d'aménagement du hall d'entrée : Des travaux d'amélioration du hall d'entrée sont à prévoir. La commune en assurera la prise en charge financière.

3. Point sur la réunion avec Mme SOETENS, Directrice de « La Compassion » pour l'installation d'une pédicure podologue

Le Maire présente les échanges effectués avec Mme SOETENS, en vue de parvenir à un accord pour l'accueil des nouveaux praticiens, dans l'attente de la création du pôle médical au Château « Temps de Vie ». À l'issue de cet entretien, une proposition a été formulée : la mise en place

d'un dispositif communal d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé, doit donc être délibéré.

4. Délibération : mise en place d'un dispositif communal d'aide à l'installation des professionnels de santé

Le Maire présente la mise en place d'un dispositif communal d'aide à l'installation des professionnels de santé :

La commune de Songeons instaure un dispositif d'aide financière visant à favoriser l'installation durable de professionnels de santé sur son territoire, dans un contexte de renforcement de l'offre de soins de proximité et de difficultés d'attractivité des zones rurales. Ce mécanisme, encadré par les articles L.1511-8 du CGCT et les dispositions du Code de la santé publique, s'inscrit dans une logique d'accompagnement temporaire au démarrage d'activité, sans caractère permanent.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité : L'aide cible les professionnels de santé libéraux ou exerçant dans une structure autorisée, s'installant pour la première fois à Songeons. Les critères incluent l'exercice effectif sur la commune, la détention des diplômes et autorisations requises, ainsi que l'absence de transfert d'activité préexistante. Chaque demande sera examinée individuellement, en fonction des zonages définis par l'Agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France.

Modalités de l'aide : Le dispositif prend la forme d'une participation communale au loyer professionnel, plafonnée à 500 € par mois (soit 6 000 € maximum par bénéficiaire sur 12 mois). L'aide est versée trimestriellement, sur présentation de justificatifs (quittances de loyer, bail, etc.), et exclut les charges locatives. Son attribution est subordonnée à la signature d'une convention individuelle précisant les engagements du bénéficiaire, notamment le maintien de son activité sur la commune pendant une durée déterminée.

Engagements et contrôles : Le bénéficiaire s'engage à informer la commune de tout changement affectant son éligibilité (cessation d'activité, transfert, etc.). En cas de manquement, un reversement total ou partiel des sommes perçues pourra être exigé, sous réserve d'une procédure contradictoire. Les aides sont attribuées dans la limite des crédits budgétaires disponibles, sans garantie automatique.

Mise en œuvre : Le maire est autorisé à signer les conventions individuelles, instruire les demandes et gérer les versements, conformément au modèle approuvé par le conseil municipal. La délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée selon les règles en vigueur.

5. Délibération : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association La Compassion.

Le conseil municipal a examiné une demande de subvention exceptionnelle émanant de Madame Cécile SOETENS, directrice des Résidences Autonomie de l'Oise, visant à financer l'acquisition de 19 défibrillateurs, pour toutes les résidences de l'organisme, pour un montant total de 30 580 €. Cette demande sollicite une participation financière des collectivités territoriales.

A l'issue des différents échanges, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 300 € pour l'année 2026 à l'association *La Compassion*, située à Bailleul-sur-Thérain. Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

6. Rencontre avec les Jeunes Agriculteurs

Le Maire souhaite revenir sur l'objet du rendez-vous avec les jeunes agriculteurs. Il reconnaît avoir initialement mal compris le motif de cette rencontre, l'ayant associé à l'organisation du comice agricole plutôt qu'aux difficultés de circulation engendrées par les travaux de redynamisation du centre-bourg.

À ce titre, Le Maire propose de visionner la vidéo publiée sur les réseaux sociaux afin d'éclairer les échanges.

Par ailleurs, les jeunes agriculteurs sollicitent du Département qu'à l'occasion de tout projet d'aménagement de la voirie, une concertation soit systématiquement engagée entre l'ensemble des partenaires concernés, incluant notamment la Chambre d'Agriculture. Cette démarche leur apparaît essentielle pour anticiper et résoudre les éventuelles perturbations liées à ces opérations.

7. Echange avec la Directrice de l'EHPAD, Mme AVELIN

Le Maire tient à faire part des observations transmises par Mme Avelin, qui a exprimé sa surprise quant à la mention, dans les comptes rendus, d'éléments relatifs à l'EHPAD sans avoir été préalablement informée de ces sujets.

S'agissant de la restauration, il est rappelé que le cabinet d'études devait prendre contact avec l'établissement. Il convient de préciser que ce dossier reste à l'état de projet et qu'il est porté par la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV). Cette démarche s'inscrit dans une démarche plus large, visant à consulter l'ensemble des établissements recourant à un prestataire de restauration afin d'évaluer leurs besoins.

Concernant l'installation provisoire des nouveaux praticiens à la résidence des Sorbiers, la commune propose une solution d'accueil temporaire aux professionnels souhaitant s'installer, dans l'attente de la mise à disposition des locaux du Château.

Le Conseil municipal a pris acte de ces éléments lors de ses échanges et a pleinement intégré les demandes formulées. Il est toutefois rappelé que les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal ne sont pas modifiables une fois approuvés.

8. Proposition pour l'achat de matériel concernant les services techniques

Le Maire expose au Conseil Municipal les différents véhicules sélectionnés dans le cadre du remplacement du camion Mercedes, ainsi que le matériel technique envisagé, notamment une balayeuse mécanique.

Après présentation des options, le Conseil Municipal émet le vœu d'acquérir un utilitaire équipé d'une remorque, ainsi qu'une balayeuse. Mme Lauriana Talbourdet interroge sur la possibilité d'intégrer, à titre optionnel, un système de jet haute pression.

À l'issue des échanges, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à engager les dépenses correspondantes, dans la limite des crédits budgétaires alloués. Il lui donne également mandat pour procéder à l'acquisition du matériel retenu.

9. Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité Article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique

Le conseil municipal de Songeons a échangé et approuvé la proposition relative à la création d'un emploi non permanent pour répondre à un accroissement temporaire d'activité. Cette

décision vise à assurer l'entretien des espaces verts et de la voirie publique, tâches ne pouvant être couvertes par les agents permanents existants. :

- Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, autorisant le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité (durée maximale de 12 mois sur 18 mois, renouvellement inclus).
- Considérant la nécessité de renforcer les moyens humains pour l'entretien des espaces verts et de la voirie, non réalisable avec les effectifs actuels.

Décision :

- Article 5 : Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial (35h/35ème), à compter du 1er septembre 2026, pour une durée de 4 mois, afin d'assurer les missions d'entretien des espaces verts et de la voie publique.
- Article 6 : Fixation de la rémunération à l'indice brut 378 (indice majoré 371), complétée par les suppléments et indemnités applicables.
- Article 7 : Inscription de la dépense au chapitre 012, article 6413 du budget 2026.

Mise en œuvre : La mise en œuvre de cette décision débutera le 1er septembre 2026, avec un suivi administratif et financier assuré par les services municipaux compétents (RH et finances)

Détails supplémentaires : Le recrutement s'effectuera dans le respect des dispositions du code général de la fonction publique, pour une durée strictement limitée à l'accroissement temporaire d'activité identifié.

10. Mise en sécurité de l'église

Le Maire expose la réunion qui s'est tenue la semaine dernière en présence de Monsieur Thibault LEGENDRE, architecte. Ce dernier a confirmé l'arrêté municipale quand à la fermeture de l'église afin d'engager une expertise approfondie. Cette démarche permettra d'établir un diagnostic précis et de définir les travaux à réaliser.

Les prochaines étapes consisteront à obtenir les devis correspondants ainsi que les expertises nécessaires, préalables indispensables au dépôt des demandes de subventions. L'objectif de la commune est d'organiser les travaux en plusieurs phases, afin de permettre une réouverture de l'édifice dans les meilleurs délais.

11. Election du bureau du Centre Social de Songeons

Le Maire porte à la connaissance, la récente évolution de la gouvernance du Centre Social Rural, consécutive à la démission Sylvie COUTARD de ses fonctions de Présidente.

Le bureau a été renouvelé comme suit :

- **Présidente** : Annick DUPONT ;
- **Vice-Présidente** : Isabelle CARTIER ;
- **Trésorier** : Marc MALÉZÉ ;
- **Secrétaire** : Hélène RICHARD.

Par ailleurs, le Maire informe que cette structure est actuellement engagée dans un processus de recrutement visant à pourvoir le poste de directeur, laissé vacant à la suite de la démission de Monsieur Karim LOUNASSI.

12. Commissions et questions diverses

Le Maire :

Porte connaissance du dossier relatif à la société CELLNEX, concernant le pylône exploité par ON TOWER France et initialement érigé par Free Mobile sur la parcelle AA26, dite « Les Fonds de Songeons ». Cette occupation du domaine public donne lieu au versement d'une redevance annuelle de 5 386 €.

La société CELLNEX a sollicité l'acquisition de ce terrain pour un montant de 46 000 € net. À l'issue des échanges, le conseil municipal émet un avis défavorable sur cette demande.

Informe que le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) organise une réunion du secteur local de l'énergie le mardi 22 septembre à 18 heures.

Procède à la présentation de la composition des commissions de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV).

Fait une synthèse du rapport d'activité 2025 du SIVT, disponible en Mairie pour consultation

Laisse Philippe PICQUE présenter le bilan de l'assemblée générale de la Maison Familiale Rurale (MFR), qui s'est tenue le vendredi 19 juin dernier.

À la rentrée de septembre 2025, l'établissement comptait 261 élèves apprentis. Les résultats aux sessions d'examen de juin 2025 affichent un taux de réussite de 94,5 %, témoignant de la qualité de la formation dispensée. Sur le plan financier, la situation reste saine, bien que la mise en place du pôle pédagogique ait engendré une augmentation des charges. Une attention particulière devra être portée sur le nombre d'élèves accueillis afin de garantir le retour à l'équilibre budgétaire. Par ailleurs, M. Loïc Toutain a été désigné comme nouveau président de la structure.

Evoque la situation du musée d'Hétomesnil, lequel procède à des dons de matériels entreposés. Concernant la vente du domaine, celle-ci est toujours en cours.

Relaye la demande de l'association « Les Picardos » relative à l'organisation d'une manifestation festive les 18, 19 et 20 juin 2027, destinée à un rassemblement de motards.

Fait lecture d'un courrier du *Songeons Club* Songeonnois, exprimant sa gratitude pour l'aide financière accordée dans le cadre du tournoi de Valras, qui s'est déroulé du 14 au 16 mai 2026. I

Fait lecture du mail de remerciements adressé par Intensity Vary pour le soutien apporté à l'événement organisé le 28 juin dernier, ainsi que pour l'autorisation accordée. Une reconnaissance particulière a été adressée aux agents des services techniques et aux commerçants locaux pour leur implication active dans la réussite de cette manifestation.

Philippe PICQUE :

Fait un retour de la commission chargée du suivi de la collecte des déchets de la CCPV, avec qui il c'est rendu de Didier Dauboin et Patrice Caudron, les données relatives à l'année 2025 ont été présentées comme suit :

- Ordures ménagères : 5 836 tonnes, enregistrant une légère baisse de 0,50 % ;
- Emballages plastiques : 873 tonnes, soit une progression de 2,17 % ;
- Papier et carton : 870 tonnes, marquant un recul de 0,15 % ;

- Verre : 1 259 tonnes, avec une diminution plus marquée de 3,35 %.

Porte à la connaissance que le repas des cheveux blancs est programmé le 14 mars 2027.

Fait part que les membres du jury du concours « Maisons Fleuries » ont effectué leur visite d'évaluation à Songeons le 8 juillet dernier.

Rappelle que la commission « Villes et Villages Fleuris » se réunira le 19 août prochain, avec pour objectif l'obtention d'une seconde fleur.

Lauriana TALBOURDET :

Porte à connaissance qu'elle a constatée une détérioration sur le cadenas de la grille d'accès à la réserve d'eau située au hameau de Séronville. Cette situation présente un risque potentiel pour la sécurité des lieux.

Le Maire informe que les démarches nécessaires seront faites avec les services techniques dans les meilleurs délais afin de remédier à cette anomalie.

Cédric DEMARCY:

Demande si l'on connaît la date prévue pour l'abattage des peupliers.

Philippe PICQUE indique que cette opération sera réalisée au cours de la semaine du 27 au 31 juillet. Le Maire précise qu'une information serait diffusée sur le site internet de la mairie, la page Facebook de la collectivité ainsi que via l'application Panneau Pocket.

Noémie BERTHE :

Fait un retour sur la soirée blanche organisée par la commune VILLERS VERMONT.

Patrick LAURENT :

Indique avoir été sollicité par Mme BAUDOIN, secrétaire de l'association « Patrimoine du Pays de Bray », dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine prévues le 20 septembre prochain. Cette dernière souhaiterait organiser une visite afin de présenter le patrimoine communal aux membres de son association.

Patrice CAUDRON :

Précise que le coût moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) s'élève à 132 € par habitant au sein de la CCPV.

Sollicite la possibilité d'obtenir une attestation officielle, afin de pouvoir récupérer les expositions destinées aux différentes manifestations organisées sur la commune

Annick DUPONT :

Informe que le feu d'artifice initialement prévu le 13 juillet est reporté au vendredi 28 août, conformément aux restrictions préfectorales en vigueur à cette date.

Présente le programme du week-end de la fête patronale :

- Samedi : repas
- Dimanche : corso fleuri

- Lundi : distribution des tickets de manèges pour les enfants de la commune à 16h, et pot de clôture de la fête à 18h à la salle de La Roseraie.

Sollicite l'avis du Maire quant à la possibilité de distribuer des flyers dans les boîtes aux lettres des administrés pour annoncer l'organisation de la fête patronale. Le maire ne formule aucune objection à cette proposition.

Souhaite savoir si un tracteur des services techniques pourrait être mis à disposition du comité des fêtes en cas de défaillance de l'un de leurs engins le dimanche de la fête. Le maire a confirmé qu'un tracteur communal sera réservé à cet effet.

Dorothée GARNIER :

Dresse le bilan des séances du Ciné Rural proposées chaque jeudi soir au cours de l'année 2025, lesquelles ont enregistré un total de 1 846 entrées.

Informe que le Centre Social Rural organise un forum des associations le samedi 5 septembre, de 10 heures à 16 heures.

Philippe PICQUE :

Présente la vidéo relative à la visite du jury « Villes et Villages Fleuries ». Il a également indiqué que plusieurs panneaux seraient installés à cette occasion.

Pascaline BARRAY :

Expose le dossier portant sur la vidéoprotection de nouvelle génération, élaboré conjointement par le Conseil départemental de l'Oise et l'opérateur Oise Très Haut Débit. Une rencontre sera prochainement sollicitée afin d'évaluer le coût de ce projet pour la commune.

Effectue un retour sur la fête de la musique.

Présente une synthèse de la commission de la CCPV consacrée au développement économique, tenue le 2 juillet. Les dispositifs d'aides aux entreprises ont été détaillés.

Expose le bilan des quinze derniers jours de l'année scolaire, dans le contexte des épisodes caniculaires. Par mesure de précaution, le Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS), en accord avec la mairie, a décidé d'accueillir les enfants uniquement le matin. L'après-midi, les parents ont été invités à les garder.

Informe que la commission communication se réunira le 6 août à 18 heures en mairie, afin de préparer le bulletin municipal de septembre.

S'interroge sur la possibilité d'installer des bacs à fleurs entre l'église et la bibliothèque. Cette mesure viserait à empêcher les véhicules de circuler sur l'ancienne ruelle, désormais aménagée en trottoir.

Le Maire répond qu'un aménagement va être fait.

Fin de séance : 22h08

Prochaine réunion : Mardi 8 septembre à 19h30



